



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois –
Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne –
Saint-Mandé – Saint-Maur-des-Fossés – Saint-Maurice – Villiers-sur-Marne – Vincennes –

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 2 NOVEMBRE 2016 A 19H00
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

16-173

OBJET : Fermeture des voies sur berges à Paris : autorisation donnée au Président de déposer un recours contentieux

Membres en exercice	90
Présents titulaires	64
Représentés	22
Absents	4

Votants	86
Abstention	6
Suffrages exprimés	80
Pour	74
Contre	6

Présents :

Dominique ADENOT, Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON-ZONON, Thierry BARNOYER, Patrick BEAUDOUIN, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Luc CADEDDU, Chantal CANALES, Chrysis CAPORAL, Agnès CARPENTIER, Pierre CARTIGNY, Nicole CERCLEY, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, Philippe CIPRIANO, Nicolas CLODONG, François COCQ, Florence CROCHETON, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Benoît GAILHAC, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Delphine HERBERT, Michel HERBILLON, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Marie KENNEDY, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Robin LOUVIGNÉ, Anne-Marie MAFFRE-SABATIER, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP MARTIN, Marc MEDINA, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Alain PAVIE, Henri PETTENI, Vincent PINEL, Régis PIO, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Christine RYNINE, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Virginie TOLLARD, Annie TRICOCHÉ, Jacqueline VISCARDI, Jean-François VOGUET,

Représentés :

Jean-Philippe BEGAT représenté par Jacques Alain BENISTI, Adrien CAILLEREZ représenté par Agnès CARPENTIER, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Olivier CAPITANIO représenté par Michel HERBILLON, Gilles CARREZ représenté par Florence HOUDOT, Sabine CHABOT représentée par Pierre-Michel DELECROIX, Sylvie CHARDIN représentée par Régis PIO, Thierry COUSIN représenté par Sylvain BERRIOS, Isabelle DALLEAU représentée par Jean-Pierre SPILBAUER, Alain DEGRASSAT représenté par Jacques JP MARTIN, Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER, Carole DRAI représentée par Nicole CERCLEY, Sylvain DROUVILLE représenté par Hervé GICQUEL, Christian FAUTRE représenté par Dominique ADENOT, René GAILLARD représenté par Philippe CIPRIANO, Gérard LAMBERT représenté par Jean-Jacques GUIGNARD, Pierre LEBEAU représenté par Brigitte GAUVAIN, Germain ROESCH représenté par Henri PETTENI, Christel ROYER représentée par Alain PAVIE, Sylvie TRICOT-DEVERT représentée par Nassim LACHELACHE, Pascale TRIMBACH représentée par Florence CROCHETON, Valérie ZELIOLI représentée par Sengul KARACA

Absents :

Delphine FENASSE, Pascale MARTINEAU, Gilles PANNETIER, Yoann RISSAL

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20161102-D16-173-DE
Date de télétransmission : 09/11/2016
Date de réception préfecture : 09/11/2016

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2016

OBJET : Fermeture des voies sur berges à Paris : autorisation donnée au Président de déposer un recours contentieux

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la voirie routière,

CONSIDERANT la motion n°16-150 votée au Conseil de Territoire du 11 juillet 2016,

CONSIDERANT la motion n°16-172 votée au Conseil de Territoire du 26 septembre 2016,

CONSIDERANT que la fermeture des voies sur berges crée un préjudice aux habitants et à l'activité économique du Territoire ParisEstMarne&Bois,

Après avis favorable de la Commission Urbanisme, aménagement, politique de la ville, action sociale et insertion et politique de l'habitat du 17 octobre 2016,

Après avis favorable du Bureau du territoire du 17 octobre 2016,

DELIBERE

AUTORISE le Président à déposer un recours contentieux à l'encontre de la ville et du Préfet de Police de Paris pour contester la fermeture des voies sur berges par tous moyens de droit appropriés,

MANDATE le cabinet GENESIS AVOCATS, 64 rue de Miromesnil 75008 Paris pour représenter les intérêts de l'EPT ParisEstMarne&Bois dans ce dossier,

PROPOSE aux villes membres de notre EPT qui le souhaitent de se joindre à ce recours,

CHARGE le Président de tous les actes découlant de l'application de la présente délibération.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20161102-D16-173-DE
Date de télétransmission : 09/11/2016
Date de réception préfecture : 09/11/2016